



Titres universitaires

- 2016** **Doctorat en droit privé**
Apparence et réalité des discours de la Cour de cassation, Etude positive et critique d'un office en mutation, soutenue le 25 novembre 2016 à l'Université de Montpellier, sous la direction des Professeurs Daniel Mainguy et Alexandre Viala.
Mention très honorable avec les félicitations du jury
- Publication :** *Du discours sur l'office de la Cour de cassation – Contribution à l'analyse réaliste de la justice française*, Editions L'Epitoge-Lextenso, Juillet 2018, Préface du Premier président Bertrand Louvel.
- Premier prix de thèse du Collectif l'Unité du Droit**
- 2011** **Master II Recherche Droit du marché, Concurrence et Consommation**, Université de Montpellier, Mémoire intitulé : *La théorie réaliste de l'interprétation et le droit privé*, sous la direction du Professeur Daniel Mainguy.
Mention Bien.
- 2011** **Certification en anglais juridique**
- 2011** **Diplôme universitaire de Théorie et Philosophie du droit**, Université de Montpellier.
Mention Assez Bien.
- 2010** **Master I Droit privé général**, Université de Montpellier.

Activités d'enseignement (formation initiale)

- 2023-2024** **Enseignant-chercheur titulaire en droit privé à l'Université catholique de Lille (Temps plein)**
- Cours magistral en grands principes du droit (Licence 1) (20h)
 - Cours magistral en droit des obligations (Licence 2) (27h)
 - Cours magistral en procédure civile (Licence 3) (20h)
 - Cours magistral en droit des sociétés (Licence 3) (27h)
 - Travaux dirigés en introduction au droit et droit des personnes (Licence 1) (27h)
 - Travaux dirigés en introduction au droit des sociétés (Licence 3) (42h)
 - Travaux dirigés en introduction au droit et droit des personnes (Licence 1) (12h)
 - Travaux dirigés en Organisation de la justice (Licence 1) (3h)
 - Séminaire « Initiation Appel et Cassation » (Maser 2) (10h)
 - Découverte Droit animalier (PAC) (3h)
 - Accompagnement tutoré – Enjambeurs – Introduction au droit et droit des personnes (Licence 2) (18h)
- Vacataire à l'Université catholique de Lyon**
- Séminaire en procédure civile et règlement des différends (Licence 3) (24h)
Echange avec l'Université de Maynooth (Irlande)
- Vacataire à l'Université catholique de l'Ouest – Nantes**
- Encadrement de mémoire
- 2020-2023** **Enseignant-chercheur titulaire en droit privé à l'Université catholique de l'Ouest – Nantes (Temps plein)**
- Cours magistral en droit des personnes (Licence 1) (33h)
 - Cours magistral en droit de la famille (Licence 1) (33h)
 - Cours magistral en institutions judiciaires (Licence 1) (11h)
 - Cours magistral en droit des obligations (Licence 2) (33h)
 - Cours magistral en procédure civile (Licence 2) (22h)
 - Cours magistral en droit des affaires (Licence 2) (22h)
 - Cours magistral en droit social (Licence 3) (22h)
- Vacations à l'IAE de Nantes – Economie et Management**
- Cours magistraux et travaux dirigés - Droit des contrats (Licence 2) (24h)

Vacations à l'Université catholique de l'Ouest de Vannes – Master 1 Tourisme

- Droit des affaires (Master 1) (20h)

2019-2020 Enseignant-chercheur titulaire en droit privé à l'Université catholique de l'Ouest – Nantes (Temps plein)

- Cours magistral en droit des personnes (Licence 1) (33h)
- Cours magistral en procédure civile (Licence 2) (22h)
- Cours magistral en droit des affaires (Licence 2) (22h)
- Cours magistral en droit social (Licence 3) (22h)
- Travaux dirigés en droit des personnes (Licence 1) (15h)
- Travaux dirigés en droit des obligations (Licence 2) (30h)

2019-2022 Vacations, Sciences Po Paris (Septembre à décembre)

- Séminaire « Règlement des différends » (Master Droit économique) (24h)

2018 Vacations, Faculté de droit, Université de Montpellier (Mai)

- Intervention sur la méthodologie du commentaire d'arrêt, Collège de droit (Licence 1) (3h)
- Intervention sur l'office du juge de la Cour de cassation et le statut du juge en droit privé, Collège de droit de Montpellier (Licence 1) (3h)
- Intervention sur le statut de l'animal en droit, Collège de droit (Licence 1) (3h)

2017 Vacation à l'étranger, Institut Universitaire d'Abidjan (en partenariat avec l'Institut national universitaire Jean-François Champollion d'Albi) (Novembre)

Cours magistral en droit du travail (Licence 3)

Vacations, Faculté de droit, Université de Montpellier (Mars / Avril / Mai)

- Intervention sur la méthodologie du commentaire d'arrêt, Collège de droit (Licence 1) (3h)
- Intervention en droit des obligations sur « Le terme et la condition » dans le cadre du DU de Droit des obligations (3h)
- Intervention en droit des obligations, Rédaction / Correction de cas pratiques dans le cadre de la préparation au CRFPA (3h)
- Intervention sur l'interprétation réaliste du juge de la Cour de cassation, Master 2 Droit privé économique (3h)
- Intervention sur l'office du juge de la Cour de cassation et le statut du juge en droit privé, Collège de droit (Licence 1) (3h)

2015-2016 Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche, IUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Université de Montpellier (Temps plein)

- Cours magistral en introduction au droit (Licence 1)
- Cours magistral en droit des obligations (Licence 1)
- Cours magistral en droit des affaires (Licence 1)
- Travaux dirigés en introduction au droit (Licence 1)
- Travaux dirigés en droit des obligations (Licence 1)
- Travaux dirigés en droit des affaires (Licence 1)

2014-2015 Assistant Temporaire d'Enseignement et de Recherche, IUT Techniques de commercialisation, Université de Montpellier (Temps plein)

- Travaux dirigés en introduction au droit (Licence 1)
- Travaux dirigés en droit des contrats (Licence 1)
- Travaux dirigés en droit patrimonial de la famille (Licence 1)

2013-2014 Chargé d'enseignements, Faculté de droit, Université de Montpellier

- Travaux dirigés en droit des contrats spéciaux (Licence 3) (45h)
- Intervention en théorie du droit privé (Master II Droit du marché, Concurrence et Consommation) (3h)

2012-2013 Chargé d'enseignements, Faculté de droit, Université de Montpellier

- Travaux dirigés en droit des obligations (Licence 2) (60h)
- Tutorat - Encadrement d'un mémoire de Master II : « Le droit et l'opéra ».

2011-2012 Chargé d'enseignements, Faculté de droit, Université de Montpellier

- Travaux dirigés en introduction au droit (Licence 1) (30h)
- Travaux dirigés en droit des personnes et de la famille (Licence 1) (30h)

2019-2022

Responsable pédagogique de la Licence 1 et Licence 2 Droit – Université catholique de l’Ouest, Nantes

- Organisation d’entretiens individuels réguliers avec les étudiants
- Suivi des résultats
- Recrutement des enseignants de la Licence

Encadrement et correction – Unité d’enseignement « Éthique et Culture », Université catholique de l’Ouest, Nantes

- Mémoires et controverses sur le thème (Licence 3, *Semestres 1 et 2*) :
 - « *La Cour de cassation est-elle uniquement juge du droit ou également juge du fait ?* »
 - « *Faut-il accorder la personnalité juridique aux animaux ?* »
 - « *La dualité juridictionnelle est-elle encore pertinente aujourd’hui ?* »
 - « *Le pass sanitaire porte-t-il atteinte aux libertés individuelles ?* »

Co-organisation de la remise des diplômes de la Licence Droit, Université catholique de l’Ouest, Nantes

Activités scientifiques

Publications

1) Ouvrage

2018

Du discours sur l’office de la Cour de cassation – Contribution à l’analyse réaliste de la justice française, Editions L’Epitoge-Lextenso, Juillet 2018, Préface du Premier président Bertrand Louvel.

Cet ouvrage est issu de ma thèse de doctorat (remaniée), soutenue le 25 novembre 2016 et publiée en Juillet 2018 aux éditions L’Epitoge-Lextenso suite à l’obtention du premier prix de thèse du Collectif l’Unité du Droit.

Deux intérêts innervent ce travail. Ils sont organisés en deux parties.

Un premier intérêt, théorique, est identifiable dans l’analyse de l’interprétation judiciaire et des discours qui portent sur l’office de la Cour de cassation. Cette question n’est certes pas inédite mais elle a cet avantage de se renouveler sans cesse. Les discours étudiés sont ceux des praticiens, des universitaires, des personnalités juridictionnelles et parfois même des personnalités politiques. J’identifie dans mon travail une ambivalence des discours sur l’office de la Cour de cassation (**Partie 1**). Certains discours peuvent faire du juge un organe subordonné à la loi et qui ne fait que l’appliquer ou l’interpréter de manière très encadrée. Cette conception est l’héritage de la période révolutionnaire qui par crainte du pouvoir des anciens Parlements a fait du juge la bouche de la loi. Cette conception se maintient en partie dans la codification napoléonienne avec l’obligation faite au juge de se prononcer en droit (art. 12 du Code de procédure civile) et l’interdiction des arrêts de règlement (art. 5 du Code civil).

Certains discours font du juge, à l’inverse, un organe autonome et créateur de droit. Un pouvoir déjà mis en avant par Montesquieu et dont l’activité interprétative se révèle indispensable, comme l’expliquait Portalis dans son discours préliminaire.

Les enseignements de théorie du droit que j’ai eu l’opportunité de suivre m’ont permis d’analyser cet office par le biais d’outils très intéressants et que l’on rencontre plus fréquemment en droit public : la théorie réaliste de l’interprétation de Michel Troper par exemple mais plus particulièrement la théorie structurante du droit de Friedrich Müller, qui met en avant l’interprétation créatrice du juge et qui en fait un co-créateur de la norme à côté du législateur.

L’analyse de la jurisprudence de la Cour de cassation à travers ces théories permet de dresser un constat : le juge peut évidemment simplement appliquer la loi. Il peut cependant également la compléter et la dépasser comme l’y engage l’article 4 du Code civil, l’aveu certain de la possible incomplétude de la loi et de la nécessité de l’interprétation. Le juge peut également écarter la loi notamment au profit d’une norme supranationale, phénomène illustré par l’arrêt de la première chambre civile du 4 décembre 2013 où la Cour de cassation a tout simplement écarté l’application de l’article 161 du Code civil qui prohibe les unions incestueuses au profit de l’article 8 de la Convention européenne, le droit de toute personne au respect de sa vie privée et familiale. Enfin, le juge peut parfois même créer du droit, des principes, et les utiliser comme support d’interprétation : le principe d’indisponibilité du corps humain créé et mobilisé le 31 mai 1991 à l’occasion de l’arrêt d’Assemblée plénière *Alma Mater* en est une parfaite illustration ou encore le principe selon lequel « *nul ne doit causer à autrui un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage* » au visa d’un arrêt de la troisième chambre civile du 10 octobre 1995.

Au-delà de l’intérêt théorique, un intérêt pratique, développé dans la deuxième partie. L’analyse de l’office du juge s’est faite en contexte : un contexte de réforme de la Cour de cassation qui crée un débat sur le rôle du juge judiciaire, sur sa place, ses compétences et un contexte européen évolutif qui, quoi qu’on en dise, pousse la Cour de cassation à s’adapter.

Les effets sont déjà perceptibles : la motivation des arrêts commence à évoluer, les méthodes également avec par exemple le contrôle de proportionnalité qui vient bouleverser le modèle légaliste traditionnel et qui oblige la Cour de cassation à se livrer, par-delà le cadre légal offert par le Code civil, à une réappréciation des faits alors qu’elle n’est censée juger que le droit.

La Cour de cassation a changé de nature, elle se veut elle-même Cour suprême et cela la pousse à opérer des changements institutionnels comme la procédure du filtrage des pourvois qui aurait un impact majeur sur l’organisation judiciaire française.

Mon travail doctoral a donc été en partie d'apprécier cette réforme, de la commenter et de proposer, modestement, un réaménagement de l'office de la Cour de cassation, en cohérence avec la pratique judiciaire tout en respectant l'œuvre législative (**Partie 2**).

L'apport de cette expérience doctorale fut important dans ma formation universitaire puisque ce travail de thèse m'a poussé à mener une recherche importante sur un objet large, complexe et changeant, et à articuler à la fois l'abstraction – inhérente à la théorie du droit – et la manifestation concrète de ces théories au niveau institutionnel et juridictionnel. Le travail de réécriture en vue de la publication de ce travail dès le mois de février 2018 fut constructif, que ce soit dans la réorganisation des idées ou dans le perfectionnement de l'analyse.

2) Articles

2022 **Contribution à l'ouvrage « Défis des mers », à paraître aux éditions Mare & Martin en 2024.**

La mer dans son sens le plus strict – et commun – n'est qu'une « étendue d'eau salée qui occupe la plus grande partie de la surface terrestre ». Or, elle est aussi une voie de circulation ainsi qu'une zone exploitée par l'Homme. À l'occasion de son utilisation, s'y confrontent une multitude de questionnements juridiques, aussi techniques qu'originaux et pragmatiques. Ceux-ci, par-delà les ambitions des juristes et législateurs, donnent lieu à des réponses juridiques couronnées de succès ou au contraire qui ont échouées.

La contribution s'attardera sur les animaux non-humains marins, oubliés de la cause animale et dont la protection est tout autant nécessaire, que ce soit pour leur intégrité d'animaux sensibles ou pour la biodiversité.

2021 **Réflexions sur la notion de nécessité et son application en droit animalier, en cours de publication.**

Les Codes pénal et rural protègent les animaux contre des atteintes à leurs intégrités physique et morale. Sont identifiés cependant des faits justificatifs suspendant l'application du droit : la nécessité est l'un d'eux. Cette étude se propose de définir cette notion de nécessité et de la confronter avec l'ensemble des situations impliquant des atteintes aux animaux, de la maltraitance jusqu'à la mise à mort. Cette confrontation est alors l'occasion de revenir sur le statut de ces êtres-vivants consacrés comme sensibles par la science et le Droit et de plaider pour la consécration d'une personnalité juridique particulière.

2019 **Statut et missions du juriste- assistant : l'être et l'avoir d'un auxiliaire du magistrat, Revue Lamy Droit Civil, n°173, septembre 2019**

La création du corps des juristes-assistants pose question à plusieurs égards. Cet auxiliaire du magistrat vient agrandir l'entourage de ce dernier. Il apparaît dès lors intéressant d'analyser dans une brève étude – à la fois descriptive et critique – le statut, les missions de ce corps mais aussi les opportunités qu'il crée.

2018 **Turbulences en droit de la responsabilité civile - Regard critique sur la pratique du surbooking, Revue Lamy Droit civil, n°167, février 2019.**

Le *surbooking* aérien est une pratique encadrée par un règlement européen de 2004. Elle consiste à vendre plus de places que le transport n'en contient sans pour autant prévenir le futur passager d'un tel risque. La logique indemnitaire prévue par le règlement se révèle insuffisante. Le *surbooking* est une faute délibérée, c'est également une faute dolosive et, sans aucun doute, une faute lucrative. Ce travail a été l'occasion de s'interroger sur la responsabilité civile, sa logique réparatrice et la nécessité de mettre en place une logique dissuasive, déjà introduite par les projets Catala et Terré. Le projet de réforme de la responsabilité civile aborde également ce sujet à travers la cessation de l'illicite et la mise en place de l'amende civile. L'étude de tels mécanismes démontre qu'ils doivent être encore précisés mais que la dynamique vers une responsabilité qui répare pour que le mal semble n'avoir été qu'un rêve (Doyen Carbonnier) doit s'accompagner également d'une dynamique qui dissuade pour faire en sorte que ce mal ne se réalise jamais.

2018 **Promesses et désillusions de la contractualisation du divorce, Revue Lamy Droit civil, n°159, mai 2018.**

Le 18 novembre 2016, la loi n° 2016-1547 dite de modernisation de la justice du XXI^e siècle fut adoptée et son article 50 entra en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ce dernier instaure le divorce sans juge. L'étude se propose d'analyser - avec le recul - ce nouveau divorce, et de mettre en exergue le décalage existant entre la volonté politique de contractualisation du divorce et sa réalité juridique. Si le phénomène de contractualisation n'est pas nouveau et qu'il existe indéniablement une nécessité de rendre la justice plus efficace, l'analyse des justifications et des mesures aboutit à relativiser la pertinence de ce divorce sans juge qui apparaît contre-productif, à la fois pour les parties et pour l'institution judiciaire.

2017 **Regards sur la colocation, Revue des Loyers, n° 980, Octobre 2017.**

En tant que science sociale, le droit est indéniablement influencé par les pratiques de la société. La colocation n'échappe pas à ce phénomène. Les coprisés à bail soulèvent des questionnements juridiques relatifs aux obligations entre les colocataires auquel le régime actuel – prévu par les lois ALUR et Macron – ne répond pas. L'étude est l'occasion de s'intéresser à ces questions^{SEP} en esquissant des tentatives de réponses et de propositions pour réfléchir à la nécessité d'un régime plus développé en la matière.

2017 **La caractérisation du dol dans le contrat de franchise sous l'empire du droit ancien et à la lumière du droit nouveau des contrats, Note de l'arrêt Civ. 1^{ère}, 3 nov. 2016, n°15-24886, Revue Lamy Droit civil, n°146, Mars 2017.**

La présente étude se propose de commenter un arrêt du 3 novembre 2016 dans lequel le franchisé reproche au franchiseur du réseau d'avoir manqué à son obligation d'information précontractuelle. La Cour de cassation a caractérisé à cette occasion le dol et en a déduit une sanction adaptée. Cet arrêt est ainsi l'occasion de revenir sur la notion et le régime du dol, à l'aune de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, dans le cadre spécifique du contrat de franchise.

3) Communications orales donnant lieu à publication

2023 ***Fraternité, réciprocité, communauté : « une communauté d'êtres-vivants sensible. Réflexions pour une cohérence du droit », Institut catholique de Toulouse, avril 2023.***

La présente contribution choisit de s'attarder sur la notion de « Communauté » et plus précisément la communauté que nous formons avec les autres êtres vivants sensibles. Notre coexistence, notre partage d'environnement, nos similitudes, nos liens, permettent de former une communauté. Cependant, au sein de cette communauté, le traitement juridique diffère grandement, aboutissant à une incohérence du droit qui ne semble plus tenable.

2022 ***Le suicide, de l'Antiquité au XXI^e siècle : « Le suicide animal », Université de Montpellier, septembre 2022.***

Ce colloque se propose d'avoir une approche pluridisciplinaire du suicide. La contribution portera sur l'observation du phénomène chez les animaux, être-vivants sensibles qui désirent vivre, qui ne veulent pas mourir, mais qui se laissent aller, quelquefois, à une mort certaine, de leur propre autonomie. Cette contribution sera l'occasion de revenir sur le statut de l'animal en droit et de plaider pour un renforcement de cette prise de conscience de l'animal comme être-vivants sensibles et non objet.

2022 ***Le Je et le Droit : « regards réalistes sur l'office (en mutation) du juge de la Cour de cassation, Angers, juin 2022.***

Cette contribution s'intéressera à l'effacement de la figure judiciaire et cela se fera en deux temps. Conformément à l'analyse réaliste qui cherche à analyser ce qui est et non ce qui doit être, il y aura un temps pour les constats et un temps pour les expliquer. Un temps également pour nous contredire – ou du moins relativiser nos propos – puisque le Temps fait son œuvre et l'office du juge n'y échappe pas : un effacement est constaté mais l'on voit poindre, grâce au réalisme, des témoins d'une affirmation judiciaire qu'il s'agira d'identifier.

2020 ***Contribution à l'ouvrage Les super-héros au prisme du droit : « Les super-héros et la presse, je t'aime moi non plus », sous la direction de A. Ciaudo, Y. Basire et M. L. Moscrucker, Presses universitaires de Franche-Comté, 2020.***

Cette contribution fut l'occasion de nous interroger sur le droit et son utilisation dans la littérature de bandes-dessinées. Nous avons fait le choix de nous intéresser au droit de la presse et à son respect ou son atteinte dans différentes histoires de fiction relatives aux personnages héroïques de la bande-dessinée. Il fut question d'atteinte à la vie privée, de faux et usage de faux, de diffamation, de conflits d'intérêts.

2020 ***Contribution à l'ouvrage Secret du délibéré et opinions dissidentes : « Le compromis possible entre secret du délibéré et opinions dissidentes », conjointement rédigé avec M. Buat-Ménard, magistrat et conseiller référendaire à la Cour de cassation, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020.***

Article issu d'un colloque qui s'est tenu à l'Université Clermont-Auvergne le 12 avril 2019

Le lien entre secret du délibéré et opinions dissidentes s'exprime assez brièvement : le premier, qui prévaut dans tout l'ordre judiciaire, s'oppose aux secondes. Notre propos est alors centré sur ces dernières, en envisageant tout d'abord les objections qu'elles suscitent, qui expliquent leur rejet dans notre système judiciaire, puis les raisons qui amènent à envisager leur admission raisonnée.

2019 ***En-droit(s) & Liberté(s) : lectures juridiques de Webséries - Allocution de clôture du colloque (Mars)***
Colloque organisé par le Collectif l'Unité du Droit dans le cadre du Marathon du droit, Toulouse, à paraître aux Editions l'Epitoge-Lextenso

Ce colloque a été l'occasion d'appréhender deux séries : « la Servante écarlate » et « la Casa de Papel » et de présenter plusieurs lectures juridiques, mobilisant le droit du travail, le droit pénal, les institutions et l'approche féministe du droit.

2018 ***Droit(s) du Bio : Agriculture Bio et condition(s) animale(s) (Mars)***
Colloque organisé par le Collectif l'Unité du Droit dans le cadre du Marathon du droit, Toulouse, Editions l'Epitoge-Lextenso, Vol. XXIII, Octobre 2018.

L'objet de ce colloque « Droit(s) du Bio » a été de réfléchir sur les problématiques juridiques liées à ce type d'agriculture et de consommation. Ce fut l'occasion d'aborder la problématique de la condition animale dans notre société à travers la législation relative à l'agriculture biologique. Après avoir rappelé la législation relative au statut de l'animal et l'évolution de ce statut au fil des années, il s'est agi de présenter les bienfaits de l'agriculture biologique sur la condition animale tout en relativisant ces améliorations.

2017 **L'opposition doctrinale - Le rôle de la doctrine française dans la promotion et la critique du système judiciaire : l'exemple récent de la réforme de la Cour de cassation** (*Décembre*)
Colloque des doctorants et jeunes docteurs de l'École Doctorale 101, Université de Strasbourg, à paraître aux éditions Mare & Martin

Ce colloque a été l'occasion d'analyser l'opposition des doctrines idéalistes et réalistes concernant l'office du juge judiciaire (le juge dans un rôle d'application de la norme / le juge dans un rôle de création de la norme) et leur impact sur la réforme de la Cour de cassation.

2017 **Les méthodes de recherche sur le droit - La démarche réaliste dans la recherche doctorale** (*Juin*)
Colloque organisé par le Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation (CDPPOC), Université de Savoie, à paraître dans la revue « *Jurisprudence, Revue Critique* ».

Cette communication a été l'occasion d'exposer une démarche spécifique dans notre travail de thèse : la démarche réaliste. Cette approche expérimentale nous a donné l'opportunité d'exposer concrètement notre travail de recherche ayant mobilisé des méthodes originales dans le domaine juridique. Il s'est agi de présenter le récit de notre expérience, les critères du choix de la méthode, les obstacles rencontrés lors de l'adaptation de la méthode choisie à la matière juridique et d'en discuter avec les autres juristes mais également des philosophes, historiens, sociologues, économistes ou encore des spécialistes de la science du langage.

2017 **Le droit de la presse dans la littérature de bandes-dessinées : la presse et les super-héros** (*Mai*)
Colloque « Super-héros et droit », organisé par l'association MédiaDroit dans le cadre du cycle Droit et Fiction, Strasbourg, à paraître.

Ce colloque aux abords ludiques assumés fut l'occasion de nous interroger sur le droit et son utilisation dans la littérature de bandes-dessinées. Nous avons fait le choix de nous intéresser au droit de la presse et à son respect ou son atteinte dans différentes histoires de fiction relatives aux personnages héroïques de la bande-dessinée. Il fut question d'atteinte à la vie privée, de faux et usage de faux, de diffamation, de conflits d'intérêts.

2017 **La gastronomie à l'épreuve du droit animalier** (*Mars*)
Colloque « Gastronomie et Droit » organisé par l'association Jurisart, Université de Rouen-Normandie, à paraître.

Nous avons choisi de nous intéresser aux relations que peuvent entretenir la gastronomie française et le droit animalier, sujet juridique en expansion. Cette intervention fut l'occasion de questionner la compatibilité d'un tel droit avec la gastronomie française à travers l'exemple du foie gras, contrevenant dans la technique et dans l'éthique aux règles établies protégeant les animaux.

2013 **Stabilité et évolution de la norme dans le temps** (*Juin*)
Actes du colloque de l'École doctorale 461, « Le temps » -, Publication de la Faculté de droit et de science politique de Montpellier, collection Actes de colloque, parution mars 2014, 166 pages, p. 51 à 61.

Ce colloque sur « Le temps » nous a permis de nous interroger sur la question de la norme et de son établissement au fil du temps, notamment à travers deux acteurs essentiels dans la construction de la norme : le législateur et le juge. Ce fut l'occasion de revenir sur le rôle de la loi mais aussi celui joué par le juge dans la construction du droit, à travers l'interprétation judiciaire.

2012 **Le pouvoir de l'interprète** (*Juin*)
Journée de l'école doctorale de l'Université de Montpellier, « Le pouvoir » - 14 juin 2012.

Ce premier colloque sur le thème « Le pouvoir » nous a permis d'aborder la question du rôle du juge judiciaire dans notre système juridique. Selon plusieurs théories réalistes de l'interprétation, le juge dispose d'un pouvoir caractérisé à la fois par une liberté d'interprétation et des contraintes inhérentes à sa fonction et au système. Cette contribution fut l'occasion de présenter ces théories réalistes et leurs lectures de l'office du juge judiciaire.

Contributions scientifiques collectives

2020 **Contribution à l'ouvrage *Entre Opéra et Droit*, sous la direction de M. Touzeil-Divina : « Quand l'URSSAF s'invite à l'Opéra-Comique : le caractère créatif de l'activité artistique ».**

Les artistes en semblent souffrir d'aucune limite sinon celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes : c'est là l'expression de leur créativité. Cependant quand l'URSSAF s'invite sur la scène du Théâtre National de l'Opéra-comique de Paris, à ses bras viennent le droit et ses lois, pour questionner la créativité des artistes, leurs régimes juridiques, leur rémunération et *in fine*, les implications en matière de sécurité sociale.

2019 **Contribution à l'élaboration de l'Étude 2019 de la Cour de cassation : « La propriété dans la jurisprudence de la Cour de cassation »**

Juriste-assistant à la Cour de cassation de Septembre 2018 à juillet 2019, affecté au Bureau des publications du Service de Documentation, de l'Étude et du Rapport (SDER, Présidé par le Président Bruno Pireyre), j'ai eu l'occasion de contribuer à la réalisation de l'Étude 2018, que ce soit dans l'aide à la recherche, l'aide à la rédaction, l'harmonisation et la relecture du travail dont la direction scientifique était à la charge du Professeur Judith Rochfeld.

2018 **Contribution à l'élaboration de l'Étude 2018 de la Cour de cassation : « Le rôle normatif de la Cour de cassation »**

Juriste-assistant à la Cour de cassation de Septembre 2018 à juillet 2019, affecté au Bureau des publications du Service de Documentation, de l'Étude et du Rapport (SDER, Présidé par le Président Bruno Pireyre), j'ai eu l'occasion de contribuer à la réalisation de l'Étude 2018, que ce soit dans l'aide à la recherche, l'aide à la rédaction, l'harmonisation et la relecture du travail dont la direction scientifique était à la charge du Professeur Fabien Marchadier.

2017 à 2018 **Membre d'équipes de trois leçons en 24 heures (Agrégation de Droit privé, Histoire du droit et Droit public)**

Aide au candidat dans la rédaction de l'introduction et du plan de la leçon – Spécialité Droit privé, Théorie et Philosophie du droit.

2014 **Élaboration d'une enquête nationale : les juristes et l'appréciation de leur droit**

Membre du Centre du droit de la consommation et du marché intégré à l'Unité Mixte de Recherche 5815 de Montpellier, j'ai eu l'occasion de mettre en place avec mon directeur de thèse (le professeur Daniel Mainguy) et deux autres doctorantes, un questionnaire à destination des professionnels du droit (professeurs, praticiens) et des étudiants. L'objectif était de recueillir un ensemble de réponses relatif à la conception que les juristes ont de la norme juridique, de son interprétation et des différents acteurs du droit. Outre la confection de ce questionnaire, l'intérêt était également l'exploitation des réponses.

2014 **Contribution au colloque sur l'écriture du droit à McGill – Montréal**

Au cours de l'année 2014, j'ai été invité à participer à un séminaire organisé par Vincent Forray (Professeur adjoint à l'Université McGill) et Sébatien Pimont (Professeur des Universités à l'École de droit de Sciences Po). Le thème était le suivant : « *Enseignement du droit : la question du livre - Le "livre à venir" dans les facultés de droit* ». N'ayant pas pu assister au séminaire sur place faute de financement, j'ai tout de même pu réfléchir à l'écriture du droit à travers le travail de thèse, les contraintes qui lui sont inhérentes et la lecture juridique des livres de droit de manière plus générale.

2013 **L'association « Dynamiques de thèse » de Montpellier**

Inscrit en doctorat pendant cinq années au sein de l'Unité Mixte de Recherche 5815 « Dynamiques du droit », nous avons décidé avec quelques doctorants de mettre en place une association visant à permettre d'une part le rassemblement et la cohésion entre les doctorants d'une même unité de recherche et la possibilité d'autre part de présenter son travail de thèse, ses avancées et ses difficultés à l'ensemble des membres de l'association ainsi qu'à un professeur de la faculté de droit de Montpellier, sollicité pour l'occasion et choisi par le doctorant. L'investissement fut gratifiant et a abouti à un projet doctoral intéressant sur le thème de l'enseignement du droit, discuté avec l'Université McGill à Montréal.

2012 à 2016 Participation et membre organisateur de la Semaine Doctorale Intensive

Organisation, encadrement et animation d'ateliers de réflexion autour du travail de thèse et des méthodes de recherche sur le droit, Science Po Paris.

Contributions « Presse »

2024 Article dans le journal en ligne « The Conversation » : « Les animaux sont-ils des choses ? Ce que dit le droit. », The Conversation, 2 janvier 2024 (<https://theconversation.com/les-animaux-sont-ils-des-choses-ce-que-dit-le-droit-215392>)

Autres activités professionnelles

2018 - 2019 Juriste-assistant à la Cour de cassation, Service de documentation, des études et du rapport (SDER) (dès septembre)

Affecté au bureau des publications du SDER, le travail porte sur la construction de l'étude annuelle de la Cour de cassation (recherches de jurisprudences, construction du plan, organisation des contributions, échanges avec les différentes chambres de la Cour de cassation). Le travail porte également sur la construction du rapport annuel de la Cour de cassation (sélection des jurisprudences marquantes de l'année en cours, présentation des différents projets relatifs à la réforme de la Cour de cassation comme la motivation enrichie et le filtrage des pourvois). Le travail de juriste-assistant donne également l'opportunité de rédiger des notes, des recherches ponctuelles commandées par les présidents de chambre et les magistrats.

2014 - 2015 Assistant de justice au tribunal de grande instance de Montpellier (de septembre à août)

Fonctions : assistant des magistrats aux pôles instruction et famille / Rédaction de décisions et activité de recherche.

2010 et 2011 Stages en cabinet d'avocats chez Maître Laurence Sportouch et Maître Bruno Guiraud, Montpellier (les mois de juin)

Fonctions : analyse des dossiers, rédaction de conclusions.